

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 79

Hiver 2014

Sommaire

- ❑ **À propos du pacte de solidarité** **2**
Jean-Claude Werrebrouck

- ❑ **Le financement du Revenu d'Existence avec création monétaire** **3**
Jacques Berthillier

- ❑ **Quelle France dans 10 ans ? Contribution du Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB)** **10**
Marc de Basquiat, Julien Dourgnon, Laurent Guyot-Sionnest, Jean-Eric Hyafil, Léon Régent

- ❑ **Prochaines réunions** **12**

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact.aire@wanadoo.fr – Site : www.revenudexistence.org

À propos du Pacte de responsabilité

Dans cet article l'auteur procède à une analyse rigoureuse du pacte de responsabilité pour en apprécier les chances de réussite. Pour lui, une modification du taux de change de l'euro, sujet tabou, serait autrement plus efficace.

En allant à l'essentiel, le pacte de responsabilité - présenté le 14 janvier dernier par le Président de la République - est un échange de productivité publique (administrative et sociale) contre des marges plus grandes pour les entreprises. En effet la fin des cotisations familiales serait financée par moins de dépenses à volume inchangé de services publics, ce qui signifie des marges plus élevées contre des rendements plus élevés dans la sphère publique.

Sans inventaire, et donc de façon très approximative, cet échange n'est pas irréaliste, puisque cela suppose - pour réussir une exonération de 35 milliards d'euros de charges - un gain de productivité d'environ 3 % (les dépenses publiques totales se montant à environ 1200 milliards d'euros). Toutefois la vraie question est celle des conséquences macroéconomiques d'un tel échange.

Conséquence 1

En première lecture l'augmentation de la productivité administrative et sociale développe - en première vague - 2 effets directs : une hausse des marges et une baisse de la dépense publique pour un même montant.

Le second effet est clairement récessif puisque la demande globale va s'en trouver affectée : moins d'achats par les administrations et moins de dépenses de salaires pour des fonctionnaires et assimilés moins nombreux.

La question est donc de savoir si le premier effet est porteur d'une demande globale accrue venant compenser, voire surcompenser l'effet récessif qui vient d'être mis en évidence.

Conséquence 2

La hausse des marges devient - de fait - des gains de productivité pour les entreprises, gains qui peuvent développer, selon les choix des entreprises au moins 3 effets de seconde vague :

- baisse de prix des biens et services produits (du revenu est donc distribué aux acheteurs) ;
- hausse des salaires (du revenu est distribué aux producteurs directs) ;
- hausse des profits des entreprises (du revenu est mis en réserve ou distribué aux propriétaires et actionnaires).

Reste à savoir comment se trouvent répartis les gains de productivités et ce qu'ils deviennent. D'où une troisième vague de conséquences.

Conséquence 3

Si les gains de productivité sont entièrement redistribués aux salariés, une hausse de la demande globale vient compenser l'effet récessif, et ce à priori pour un montant semblable. Peu de changements macroéconomiques interviennent et la croissance reste ce qu'elle était avant toute décision.

Si les gains de productivité sont entièrement redistribués vers les profits, l'effet de récession n'est gommé que si les profits sont entièrement investis (dépenses de RD + investissements) et viennent alimenter une demande nouvelle de biens d'équipements. Cette hypothèse laisse toutefois une grande interrogation : comment justifier des investissements nouveaux alors que la demande globale diminue ? Question très justement posée par Philippe Murrer dans son dernier article de *La Tribune*.

Si les gains de productivité sont cédés aux consommateurs (entreprises et ménages), il y a ici hausse du pouvoir d'achat pouvant déclencher de nouvelles conséquences en termes de demande : la quatrième.

Conséquence 4

Les choses deviennent ici plus complexes car le revenu distribué sous la forme d'une baisse des prix peut affecter la demande domestique mais aussi la demande étrangère.

Si en raison d'une élasticité/prix faible de la demande étrangère (les marchandises nationales ne sont pas qualitativement très intéressantes), le revenu n'est redistribué qu'à l'intérieur de l'espace domestique, nous retrouvons le cas de figure où un effet d'expansion vient simplement compenser un effet récessionniste.

Si maintenant l'élasticité/prix de la demande étrangère est très élevée, l'effet d'expansion de la demande globale peut devenir très important et dépasser l'effet de récession. Avec un entrainement vertueux possible : la demande internationale augmentant, l'investissement se trouve justifié, investissement développant un nouvel effet d'expansion.

S'agissant de la France, il est clair que les élasticité/prix sont variables et que certains secteurs disposent de réels avantages à l'exportation pour peu qu'il soit possible de diminuer les prix en diminuant les charges. Au total le chemin de la baisse des prix à l'exportation est le seul qui puisse surcompenser les effets récessionnistes de la baisse des dépenses publiques proposée par le Président de la République.

Conclusions

Clairement, on ne peut reprocher à un gouvernement de veiller à une amélioration de la productivité dans les activités publiques. En termes simples, cela signifie la diminution du coût unitaire du service rendu, de quoi

par conséquent produire encore plus de biens publics à pression fiscale constante. Par contre on perçoit bien au terme du raisonnement très simple que nous venons de mener qu'une modification du taux de change serait autrement efficace, une efficacité pouvant même renforcer la puissance créatrice de services publics.

Si en effet une baisse du taux de change, calculée pour générer une marge globale supplémentaire de 35 milliards d'euros pour les entreprises était décidée, il serait aisé de retrouver la croissance... ce qui n'empêcherait nullement de veiller par ailleurs à la productivité des services publics.

Toutefois nous retombons ici sur le sujet de l'euro dont chacun sait qu'il correspond à un débat interdit...

Jean-Claude Werrebrouck

Le financement du Revenu d'Existence avec création monétaire

La persistance d'un chômage élevé, le nombre croissant de personnes vivant dans la précarité et l'incertitude du lendemain rendent de plus en plus urgent l'instauration d'un Revenu d'Existence (ou Revenu de Base), alloué inconditionnellement à tous tout au long de la vie. Or, sa mise en œuvre serait accélérée et rendue plus aisée si, dans une phase transitoire de lancement, une partie de ce revenu était financée par création monétaire.

Ainsi pourrait se créer un triple choc :

- *Choc novateur et réformateur, car la naissance de ce droit inconditionnel nouveau, accordé à chacun, renforcera notre sentiment d'appartenance à la communauté dans laquelle on s'insère . Par là même ce sera un puissant gène de changement dans la mutation et l'amélioration en profondeur de nos rapports humains.*
- *Choc simplicateur, car le versement d'une prestation unique et inconditionnelle, en remplacement de la plupart des aides à la personne accordées jusqu'ici sous conditions de ressources, donc facile à distribuer, supprimera toute bureaucratie inutile et donnera une parfaite lisibilité à toute politique de transferts sociaux.*
- *Choc économique, car la masse monétaire ainsi injectée dans l'économie:*
 - *allègera d'autant l'impôt affecté au financement du revenu d'Existence.*
 - *aussi et surtout, relancera l'activité, et ce, sans augmentation des coûts de revient des entreprises, avec tous les avantages en découlant sur l'emploi, les rentrées fiscales et l'amélioration des comptes sociaux.*

Pour rester dans le cadre des contraintes imposées par le Traité de Lisbonne sur l'Union européenne, qui donne à la Banque Centrale Européenne le monopole des émissions en euros, **la monnaie à créer au bénéfice du Revenu d'Existence ne le sera pas en euros mais en francs, via la Banque de France.** En outre, pour faciliter la promotion des productions nationales, les francs ainsi créés ne seront pas convertibles en euros pour les particuliers et n'auront pouvoir libérateur que sur le seul territoire national. Le franc aura pour parité un euro et pour en faciliter la gestion il sera distribué par le biais d'une carte électronique de paiement,

modalité évitant tous les problèmes de rendus et de double encaisse en pièces et billets. Aura-t-il pouvoir libérateur obligatoire ? Pas nécessairement, si comme pour les monnaies locales on fait jouer la concurrence dont pourraient bénéficier les producteurs locaux.

En fait, dans le contexte juridique actuel privant la France de toute liberté dans sa politique monétaire, nous reprenons ici les grandes lignes des propositions de Yoland Bresson sur l'intérêt d'une double circulation monétaire, intérêt que nous développerons plus avant dans la dernière partie de l'exposé.

Ceci posé, nous aborderons successivement :

- les modalités de mises en œuvre de la proposition,
- ses conséquences sur le revenu des personnes et des foyers,
- ses incidences au plan macro-économique.

I. Mise en œuvre de la proposition

1) Le montant à financer

Le montant à financer dépend de l'allocation versée aux adultes et aux mineurs, sujet qui donne lieu à de larges débats, souvent plus subjectifs que rationnels. Et puis, parfois, une confusion est également entretenue sur les allocations auxquelles le revenu de base se substitue, si bien que certains y incorporent les régimes de retraites, les allocations chômage, voire même la santé.

En restant dans le cadre du maintien en l'état des régimes de retraites et de santé, les travaux de Yoland Bresson, à partir d'une approche macro-économique, plaident pour un revenu proche de 400 euros mensuels, aussi bien pour les adultes que les mineurs, tout en s'assurant que personne ne soit lésé par l'instauration de la réforme. Or, sur cette base de revenu, les premières simulations montrent que 400 euros pour les adultes seraient pénalisant pour de nombreux allocataires bénéficiaires d'aides auxquelles le Revenu d'Existence se substitue, le cas le plus flagrant étant celui du RSA. Se tenir au seuil de 400 euros conduirait donc à maintenir une administration coûteuse pour distribuer des compléments souvent d'un montant faible, cela en contradiction avec l'objectif de rationalisation et surtout de simplicité initié et voulu par le Revenu d'Existence. C'est pourquoi nous avons opté pour un revenu de 450 euros/mois pour les adultes et, pour ne pas alourdir le budget à financer, nous avons limité le revenu alloué aux mineurs à 200/mois.

Sur la base 400 / 200, les sommes seraient versées mensuellement en euros, un complément de 50 francs mensuels étant versé aux seuls adultes. Ainsi, le financement assuré par création monétaire s'élèverait à 30 Mds de francs /an (50 x 12 x 50 millions) durant la phase de transition qui pourrait porter sur 5 ans, au delà la relève étant assurée par l'impôt sur la base d'un PIB fortement accru comme on le verra par la suite, donc sans augmentation des taux d'imposition.

Le budget à financer par l'impôt s'élèverait alors à 240 Mds pour les adultes (400 x 12 x 50 millions) et 38,4 Mds pour les mineurs (200 x 12 x 16 millions), soit un total de 278,4 Mds. Toutefois, il convient de déduire de ce montant les aides à la personne auxquelles le Revenu d'Existence se substitue, évaluées en première approche à 51 Mds. Le solde à financer par l'impôt n'est donc plus que de 227,4 Mds. La somme

peu paraître conséquente mais chacun va y contribuer comme nous allons le voir.

2) Le financement par l'impôt

Parmi les différentes propositions de financement nos préférences vont vers celles défendues par Marc de Basquiat avec l'application d'un impôt proportionnel (flat tax) portant sur l'ensemble des revenus du travail et du capital. Elle est simple (elle remplace la CSG et l'IRPP) et présente le double intérêt de faire contribuer l'ensemble des revenus au financement et, par là même, de réduire d'autant le taux d'imposition, avantage non négligeable au plan psychologique.

Toutefois, pour apprécier après impôt l'incidence de l'introduction du Revenu d'Existence au niveau du revenu disponible des personnes et des foyers - incidence dont nous avons souligné l'importance pour la fixation du Revenu d'Existence - nous avons repris l'outil développé par Léon Régent sur un échantillon de 10 000 foyers mis au point par Marc de Basquiat. Ce tableur se prête mieux à une simulation d'un financement par l'IRPP.

Voici les hypothèses de calcul :

- reprise de l'assiette de l'IRPP avec maintien des déductions pour frais professionnels,
- maintien des niches fiscales à hauteur seulement de 30 % (15 Mds sur 51),
- application des taux d'impositions ci-dessous

tranches 1-2-3	33,3 %
tranche 4	41,0 %
tranche 5	45,0 %
tranche 6	48,0 %
tranche 7	49,0 %

En appliquant ces taux à l'assiette précédemment définie on obtient une ressource de 309 Mds permettant de couvrir le Revenu d'Existence à hauteur de 227 Mds et d'assurer la couverture de l'IRPP actuel à hauteur de 82 Mds. Voyons maintenant quelles en sont les conséquences sur les revenus disponibles, après impôts et perception du revenu d'existence en euros et en francs.

II. Conséquences sur le revenu des personnes et des foyers

Nous reprenons ci-après l'intégralité des travaux et commentaires de Léon Régent réalisés à partir de l'échantillon représentatif et significatif des foyers extrapolé à l'ensemble de la population.

Pour commencer il n'est pas inutile d'avoir à l'esprit les valeurs moyennes suivantes :

	Revenus moyens par foyer			Revenus moyens par UC (1)		
	Couples	Non couples	Total	Couples	Non couples	Total
1. Salaires bruts	52164 €	20696 €	36688 €	29397 €	20696 €	24627 €
2. RFR (2)	46179 €	16910 €	31785 €	26689 €	19699 €	21489 €
3. Disponible	51620 €	19881 €	36011 €	29305 €	16116 €	24141 €

(1) Unités de consommation d'un foyer : $UC = 1 + 0,3 \text{ par enfant } < 14 \text{ ans} + 0,5 \text{ par autre personne au foyer}$.

(2) Revenu fiscal de référence (imposable à l'IRPP qui inclut les revenus financiers).

On suppose tous les enfants mineurs ont moins de 14 ans, l'âge n'étant pas dans l'échantillon. En moyenne, les paramètres choisis donnent 1,44 UC par foyer. On notera que le revenu par foyer des couples est 2,5 à 2,7 fois supé-

rieur à celui des personnes seules. Le calcul par UC fait passer ce ratio à 1,4 avant impôts et 1,8 après impôts. Les couples sont donc plus riches que les personnes seules, sans que l'âge soit un facteur explicatif (le ratio reste le même si on se limite à la tranche 35-60 ans).

Si on se fie à l'évaluation par UC, l'impôt et les aides creusent l'écart.

Nombre de foyers gagnants/uc en fonction de leur statut

Le « statut » de chaque foyer parmi 10 000 est déterminé par la source majoritaire de ses revenus.

Statut	Revenus disponibles /UC en dessous de la médiane		Revenus disponibles /UC au dessus de la médiane	
	Nombre de foyers	% gagnants	Nombre de foyers	% gagnants
Boursier	39	82 %		
Chômeur	277	99 %	44	68 %
Indigent	60	93 %		
Non salariés	138	91 %	232	31 %
Privé	1957	94 %	2534	62 %
Public	493	93 %	570	52 %
Rentier	18	100 %	7	57 %
Retraité	1484	93 %	1611	46 %
RSA	534	81 %	2	100
Total couples	1921	95 %	3161	62 %
Total non couples	3079	91 %	1839	42 %

Il y a un nombre significatif de non gagnants parmi les boursiers et RSA de faibles revenus. Ils cumulent (légalement ?) de nombreuses aides (telles que RSA + bourse).

Résultats en fonction du nombre d'enfants

L'avantage donné aux couples (deux RdB) est en partie compensé par le fait qu'ils sont plus riches et donc plus imposés. D'où un % de gagnants semblable chez les couples et les non couples.

S'il n'y avait pas de création monétaire, les gains et les pertes seraient égaux à $(63 + 33) / 2 = 48$ G€.

Les gagnants (74 %) sont plus nombreux pour les foyers avec 0 et 1 enfants (77 %), mais moins nombreux quand il y en a plus de deux (60 %). Le phénomène est plus marqué pour les non couples. Pour préserver l'équilibre actuel, il faudrait soit majorer le RdB enfant, soit conserver davantage d'aides aux familles.

Nombre d'enfants		0	1	2	> 2	Total
Nombre de foyers	Couples	2 636	922	960	564	5 082
	Non couples	4 256	404	190	68	4 918
	Total	6 892	1 326	1 150	632	10 000
Nombre de gagnants sur 10000 foyers	Couples	1 922	777	725	362	3 786
	Non couples	3 183	275	90	15	3 563
	Total	5 105	1 052	815	377	7 349
Idem en % de gagnants	Couples	73%	84%	76%	64%	74%
	Non couples	75%	68%	47%	22%	72%
	Total	74%	79%	71%	60%	73%
Montant "gagné" en G€	Couples	20	11	10	5	45
	Non couples	15	2	1	0	18
	Total	36	12	10	5	63
Nombre de perdants sur 10000 foyers	Couples	714	145	235	202	1 296
	Non couples	1 073	129	100	53	1 355
	Total	1 787	274	335	255	2 651
Montant "perdu" en G€	Couples	-16	-3	-3	-4	-26
	Non couples	-4	-1	-1	-1	-7
	Total	-21	-4	-4	-5	-33

Analyse du taux de gagnants dans les 5 premiers déciles

Sur les cinq déciles inférieurs (foyers dont les revenus disponibles par uc sont inférieurs à la médiane) le taux de foyers gagnants est assez homogène : 92,4 %. Il baisse à partir du 6^e décile (87 %, 79 %...) et tombe logiquement pour le dernier décile (10 %). Ce taux baisse pour les foyers de 2 enfants et plus.

Une bonne implémentation du RdB doit maximiser le taux de gagnants dans les 5 premiers déciles. On a testé, à budget constant, un RdB «enfants» plus élevé. On constate qu'un RdB adulte de 380 € /mois au lieu de 400 € fait passer le RdB enfant de 200 à 261 € et augmente le % de gagnants dans les 5 premiers déciles : il passe à 94 %. Voici une comparaison plus complète :

Taux de foyers gagnants pour les 5 déciles inférieurs										
	RdB adulte 400 + 50 € // enfant 200 €					RdB adulte 380 + 50 € // enfant 261 €				
	Total	0 enfant	1	2	>2	Total	0 enfant	1	2	>2
Total	92,4 %	97 %	89 %	86 %	71 %	93,6 %	95 %	92 %	91 %	85 %
Couples	95 %	100 %	97 %	96 %	79 %	98 %	100 %	97 %	97 %	92 %
Non couples	91 %	96 %	78 %	59 %	21 %	91 %	94 %	85 %	76 %	37 %

L'hypothèse de droite laisse les foyers sans enfants dans une situation meilleure que la moyenne et améliore nettement la situation des foyers avec enfants.

Qui paye ? qui gagne ?

Voici les foyers gagnants (écart moyen = gain) par centiles de «revenu disponible / UC» .

Centile de	à	% gagnants	RFR	Ecart moy.	Ecart / RFR	Ecart G€	Patrimoine	Pat / RFR
0	10	95%	3 982 €	3 310 €	83,1%	10	84 652 €	21
10	20	90%	10 668 €	3 630 €	34,0%	11	94 485 €	9
20	30	92%	15 049 €	3 283 €	21,8%	10	110 371 €	7
30	40	94%	18 253 €	2 749 €	15,1%	8	124 608 €	7
40	50	92%	21 529 €	2 424 €	11,3%	7	129 022 €	6
50	60	87%	25 787 €	2 302 €	8,9%	7	165 390 €	6
60	70	79%	31 138 €	2 087 €	6,7%	5	197 714 €	6
70	80	63%	37 436 €	1 635 €	4,4%	3,3	258 729 €	7
80	90	34%	44 369 €	1 399 €	3,2%	1,5	366 994 €	8
90	99	11%	53 296 €	1 576 €	3,0%	0,5	982 449 €	18
99	100	4%	27 717 €	2 501 €	9,0%	0,0	2 648 028 €	96
Total		74%	21 092 €	2 656 €	12,6%	63	162 597 €	8

RFR = Revenu Fiscal de Référence annuel du foyer, supposé égal au revenu imposable.

Le RFR des 1 % les plus riches (en terme de revenu disponible) est curieusement faible. La taille de l'échan-

tilon (4 % de 100 foyers = 4) ne suffit pas pour que le chiffre ait un sens. Effet de niches ?

Les montants gagnés par les deux derniers déciles se révèlent négligeables.

Voici le même tableau (écart moyen = perte) pour les foyers perdants .

Centile de	à	% perdants	RFR	Ecart moy.	Ecart / RFR	Ecart G€	Patrimoine	Pat / RFR
0	10	5%	2 614 €	-1 084 €	-41,5%	-0,2	130 822 €	50
10	20	11%	2 189 €	-1 886 €	-86,2%	-0,6	49 157 €	22
20	30	8%	7 128 €	-2 256 €	-31,7%	-0,6	54 983 €	8
30	40	6%	16 161 €	-2 013 €	-12,5%	-0,4	124 032 €	8
40	50	8%	24 590 €	-1 756 €	-7,1%	-0,4	171 129 €	7
50	60	13%	25 287 €	-885 €	-3,5%	-0,4	200 736 €	8
60	70	21%	27 512 €	-842 €	-3,1%	-0,6	239 388 €	9
70	80	37%	33 176 €	-1 087 €	-3,3%	-1	272 687 €	8
80	90	66%	47 745 €	-1 656 €	-3,5%	-4	431 101 €	9
90	99	89%	75 749 €	-3 775 €	-5,0%	-10	864 479 €	11
99	100	96%	471 200 €	-47 301 €	-10,0%	-15	9 091 280 €	19
Total		27%	61 419 €	-3 797 €	-6,2%	-33	779 633 €	13

On peut s'étonner du RFR du 2^e décile inférieur à celui du 1^{er} décile. Sans doute certaines aides (familiales, APL...) assurent un revenu disponible non imposable. Autre étonnement : le 1^{er} décile a un patrimoine supérieur aux deux déciles suivants. On y retrouve des propriétaires sans ressources qui ne touchent pas les APL.

Il y aurait moins de perdants dans les 5 premiers déciles si le RdB était un peu plus important. Mais on constate que parmi les 7,8 % de perdants, 3,2 % sont perdants de plus de 1200 € /UC. Il s'agit de foyers qui ont des revenus financiers importants. Ceux-ci ne subissaient que les prélèvements sociaux (15,5 %). On y ajoute 33,2 % d'IRPP pour financer le RdB... Les revenus financiers des riches, qui subissaient déjà un taux marginal d'IRPP de 30 % ou plus, ne sont pas pénalisés.

Si l'on veut corriger ce phénomène (c'est discutable), il faut un barème IRPP progressif commençant avec un taux bas. Ce sera plus complexe, la retenue à la source sera difficile, et le problème «coefficient conjugal» redeviendra important.

III. Conséquences au plan économique

Deux faits majeurs vont relancer et dopper l'activité :

- un transfert de revenus des plus riches vers les plus démunis,
- les 30 Mds de pouvoir d'achat supplémentaire injectés chaque année.

1) Transfert de revenus des plus riches vers les démunis

L'analyse des résultants nous montre que ce sont essentiellement les personnes de la tranche 90-100 qui supportent la part majeure du financement, soit 10 Mds pour la tranche 90-99 et 15 pour la tranche 99-100. Or, ce sont précisément les personnes dont la propension à épargner est la plus élevée. Cette épargne transférée au bénéfice des plus démunis (dont la propension à épargner est faible) va donc être consommée pour sa plus large part et aura ainsi un impact non négligeable sur la croissance de la consommation. On peut émettre l'hypothèse d'un montant de l'ordre de 20 Mds (soit 20 sur un total de 35), ce qui sur un PIB de 2.000 Mds donnerait une croissance potentielle de l'ordre de 1%.

2) Injection d'un pouvoir d'achat supplémentaire annuel de 30 Mds

Précisons que les francs ne seront pas productifs d'intérêts et ne pourront financer les actifs et les biens immobiliers, afin que la monnaie ainsi créée serve exclusivement à la consommation. Dans ces conditions sa vitesse de circulation sera proche de celle de la masse monétaire M1 en euros (pièces, billets et comptes à vue), actuellement de l'ordre de 3 par rapport au PIB. Dans cette hypothèse, avec une rotation ou vitesse de circulation de 3, les 30 Mds injectés annuellement peuvent potentiellement générer une augmentation de PIB de 90 Mds mais, si une part est épargnée (hypothèse plausible), la croissance sera moindre. Pour autant elle devrait rester au moins égale à 3 % (60/2000), résultat encore fort satisfaisant si l'on considère à ce niveau toutes les retombées positives sur l'emploi, les rentrées fiscales et l'amélioration des comptes sociaux.

Certains y objecteront 3 dangers.

- D'abord, celui d'un risque inflationniste. Or 30 Mds ne représentent que 1,5 % du PIB, alors qu'avec 5 millions de chômeurs nos capacités productives sont loin d'être saturées. Certes, dans une phase de relance marquée par une croissance de l'ordre de 3 %, quelques tensions sur les prix se manifesteront, mais elles resteront d'ampleur limitée en raison de la forte concurrence internationale et, aussi et surtout, si cette politique s'accompagne d'un vigoureux effort de formation professionnelle afin que s'équilibrent mieux offre et demande de travail.
- Ensuite, le risque que cette croissance ne bénéficie pas pleinement à la production intérieure et, par là même à l'emploi, en raison de l'incapacité de notre appareil productif à répondre à ce supplément de demande, bien que le supplément de pouvoir d'achat ainsi injecté dans l'économie n'obère en rien la com-

pétitivité des entreprises, leurs coûts de revient n'en étant pas affectés. Néanmoins, les pouvoirs publics devront plus particulièrement aider les entreprises locales à se développer, en particulier par une politique du crédit appropriée, une partie des aides pouvant même être allouée en francs si cela s'avérait nécessaire. Nous n'en fixons pas le montant a priori. Celui-ci devra être ajusté en fonction des réactions du marché et du comportement des agents économiques. En outre, dans la foulée, pourrait être introduite une TVA sociale, la plupart voire la totalité des charges non contributives étant transférées de la production à la distribution, ceci afin de donner un léger avantage aux productions nationales, tout en faisant participer les produits importés à la couverture de notre protection sociale.

- Enfin, le risque pour certaines entreprises de ne pouvoir utiliser les francs engrangés, les salaires restant payés en euros. Le risque existera évidemment pour les entreprises fortement importatrices, qu'au demeurant il ne faut pas privilégier. Aussi, conformément avec ce qui se pratique actuellement pour les monnaies locales, dans la limite d'un quota fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise, la conversion en euros de leur encaisse en francs serait permise, mais moyennant une forte décote, par exemple au moins égale au double du coût auquel l'Etat devrait acquérir sur le marché les euros correspondants. En outre, rappelons les sommes en jeux. 50 francs mensuels par adulte, soit 600 francs dans l'année qui pourraient être répartis pour moitié chaque semestre ne représentent pas un budget de consommation bien élevé.

En Conclusion

En finançant partiellement par création monétaire le Revenu d'Existence (ou Revenu de Base) durant une période transitoire de 5 ans on obtient de multiples avantages qu'il nous semble bon de rappeler :

1. On allège d'autant l'impôt affecté au financement du revenu d'existence, facilitant ainsi sa mise en œuvre avec les multiples avantages qui y sont attachés : remise à plat de notre système redistributif, simplicité et transparence du nouveau système évitant tout passe droit et limitant la bureaucratie, assurance donnée à chacun, quels que soient les aléas de la vie, de disposer en toutes circonstances d'un revenu garanti, à une période où l'emploi ne peut être assuré tout au long de son existence.
2. Dans une période de marasme économique, forte relance de l'activité, alors que toutes les mesures jusqu'ici mises en œuvre se sont avérées inopérantes, au mieux insuffisantes, tout en favorisant au passage les productions locales et nationales.
3. On amorce un processus novateur dans le mode de diffusion de la monnaie, celui-ci n'allant plus

exclusivement des banques vers les usagers par le biais du crédit mais, cette fois, de la base au sommet à partir des francs versés directement aux personnes. Cela irait dans le sens des propositions de Stéphane Laborde qui plaide pour un changement radical dans le mode de distribution de la monnaie.

4. On crée un double circuit monétaire qui, tout en maintenant l'euro tout à fait nécessaire au plan international, redonne à l'Etat un minimum de maîtrise dans sa politique monétaire, maîtrise indispensable pour réguler l'activité, surtout dans une économie de marché largement ouverte à la concurrence internationale.

5. En outre, on ouvre ainsi la voie pour le passage de l'Euro, monnaie unique, en monnaie commune, réforme à même de répondre aux difficultés de la

zone euro et de certains de ses membres. Dans ce nouveau cadre conceptuel le franc pourrait être légèrement dévalué par rapport à l'euro ce qui, en augmentant le coût de nos importations et en rendant plus compétitives nos ventes à l'exportation, contribuerait puissamment au rééquilibrage de notre balance commerciale.

À nos politiques de faire preuve d'un minimum d'audace pour initier une telle réforme. Rompant avec un conformisme classique, elle illustre une alternative possible, à même de nous redonner confiance en l'avenir.

Jacques Berthillier

Annexe

Hypothèse avec une plus forte part de création monétaire

Si l'on augmente la part du financement par création monétaire (350 + 100 € au lieu de 400 + 50 €, et toujours 200 € /enfant), la pression fiscale diminue, ce qui

profite plus aux foyers aisés qu'à ceux qui ne payent que peu d'impôts. Le nombre de foyers «perdants» est divisé par deux.

Voici le détail des foyers «gagnants» selon leur décile de revenu disponible :

Centile de	à	% gagnants	RFR	Ecart moy.	Ecart / RFR	Ecart G€
0	10	95%	3 989 €	3 420 €	85,7%	11
10	20	91%	10 619 €	3 933 €	37,0%	12
20	30	93%	15 024 €	3 733 €	24,8%	11
30	40	96%	18 233 €	3 289 €	18,0%	10
40	50	96%	21 649 €	3 050 €	14,1%	9
50	60	96%	25 594 €	2 933 €	11,5%	9
60	70	95%	30 363 €	2 692 €	8,9%	8
70	80	87%	36 041 €	2 274 €	6,3%	6,4
80	90	75%	46 517 €	1 755 €	3,8%	4,3
90	99	47%	65 902 €	1 355 €	2,1%	1,8
99	100	14%	100 384 €	1 702 €	1,7%	0,1
Total		87%	24 705 €	2 957 €	12,0%	83

Et le détail des foyers perdants :

Centile de	à	% perdants	RFR	Ecart moy.	Ecart / RFR	Ecart G€
0	10	5%	2 326 €	-1 112 €	-47,8%	-0,2
10	20	9%	1 576 €	-2 065 €	-131,0%	-0,6
20	30	7%	6 003 €	-2 433 €	-40,5%	-0,6
30	40	4%	15 420 €	-2 526 €	-16,4%	-0,3
40	50	4%	24 343 €	-2 030 €	-8,3%	-0,3
50	60	4%	28 615 €	-1 040 €	-3,6%	-0,1
60	70	5%	30 410 €	-1 101 €	-3,6%	-0,2
70	80	13%	34 655 €	-1 016 €	-2,9%	0
80	90	25%	46 846 €	-1 400 €	-3,0%	-1
90	99	53%	79 799 €	-2 726 €	-3,4%	-4
99	100	86%	510 938 €	-48 597 €	-9,5%	-14
Total		13%	77 443 €	-4 982 €	-6,4%	-22

Fiscalement la réforme est beaucoup plus aisée mais alors on injecte annuellement 60 Mds dans l'économie au lieu de 30 Mds (hypothèse initiale) au bénéfice de la consommation. Pour assurer un équilibre entre l'offre et la demande, il faudra en parallèle augmenter l'aide aux entreprises et, dans l'idéal, il serait même utile d'en affecter une partie aux économies d'énergie en priorité pour l'isolation des bâtiments. Pour éviter une sur-

bondance de liquidités par excès de crédit bancaire, il faudra probablement imposer aux banques une augmentation de leurs réserves obligatoires. Cette réforme est techniquement tout à fait possible, mais politiquement difficile, tant est puissant le lobby bancaire.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas retenu cette option en proposition de base, bien que ce soit une option possible.

Quelle France dans 10 ans ? Contribution du Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB)

Texte présenté par le Mouvement Français pour le Revenu de Base au Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective dans le cadre du projet «La France dans 10 ans».

Le vendredi 24 janvier 2014, à Rennes, lors du Forum «Changer l'Économie» organisé par «Les Champs libres», le magazine Alternatives Économiques et l'Association des Professeurs de Sciences Économiques et Sociales, en réponse à la question posée par l'un des participants sur le Revenu de Base, Jean Pisani-Ferry (Commissaire Général à la Prévision et à la Prospective) a répondu que l'idée lui semblait utopique dans des sociétés comme les nôtres qui bénéficient d'une large protection sociale, car son financement imposerait une augmentation sensible de la pression fiscale, déjà à la limite.

En revanche, Xavier Timbeau (Directeur de la Prévision à l'OFCE) répondant à la suite a fait état des échanges entre Guillaume Allègre (OFCE) et certains d'entre nous (Marc de Basquiât et Yoland Bresson).

Dans un monde de plus en plus incertain, où les repères du passé tendent à s'effacer, où le sous-emploi forme une menace de plus en plus prégnante, nombre de nos compatriotes doutent de leur avenir et de celui de leurs enfants. Beaucoup sont tentés de renoncer à se battre et se résignent à accepter le statut stigmatisant d'assisté. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas retenu cette option en proposition de base, bien que ce soit une option possible.

Nous estimons que cette tendance n'est pas inexorable et qu'il est possible, souhaitable et nécessaire de redonner à chacun les moyens concrets de vivre une existence riche et active.

Pour cela, nous proposons de renforcer l'autonomie des individus, afin de réduire ce gâchis social insupportable de vies sans perspectives. Ceci nécessite de travailler sur trois dimensions :

– individualisation de la relation à l'État,

- autonomie financière,
- travail choisi.

Individualisation

Les aides apportées par diverses administrations, tout comme un certain nombre de contributions, sont calculées en fonction de la situation économique et familiale de chacun. Survient un changement de situation, par choix ou par accident, et chacun découvre ces relations de dépendance qui le fragilisent ou l'avantagent, sans qu'il n'en sache rien.

Un principe d'individualisation des prestations et de la fiscalité est garant de stabilité et de transparence dans les relations entre l'État et les individus. Ceci permet également de libérer leur capacité d'innovation, chacun étant libre de poser ses choix de vie sans craindre des conséquences obscures pouvant affecter sa famille. Enfin libérés d'une part importante de leurs missions de contrôle, les services sociaux et associations spécialisées peuvent se consacrer plus efficacement à l'accompagnement des personnes qui nécessitent un soutien spécifique pour construire et mener à bien leurs projets.

Autonomie financière

L'autonomie financière est un préalable indispensable à l'intégration sociale. Le modèle de l'entreprise paternaliste veillant à la stabilité sociale de ses salariés est caduc. On assiste à une véritable métamorphose des formes de travail, avec l'émergence de l'entrepreneuriat individuel ou des coopératives, ainsi que le développement d'activités non-marchandes. Dès lors, c'est à l'État – et non plus à l'entreprise – qu'il incombe d'être le garant de l'autonomie financière de chaque personne participant à la communauté nationale.

Une autonomie financière assurée à chacun facilite le partage des temps de vie entre les activités rémunératrices du secteur marchand et les autres activités, porteuses de richesse sociale authentique même si « limitées » au secteur non-marchand.

Travail choisi

Si les exclus de l'emploi souffrent de leur non-intégration à l'économie du pays, les inclus subissent par symétrie des contraintes de plus en plus fortes, qui dégènèrent parfois en mal-vivre profond voire pathologique.

Il est urgent de redonner à chacun la capacité réelle de choisir son engagement professionnel en accord avec ses aspirations et contraintes personnelles et familiales. Il doit être possible pour chacun d'envisager sereinement de :

- refuser un salaire, des conditions de travail ou une mission jugés indignes,

- travailler à temps partiel,
- expérimenter d'autres formes de travail,
- quitter un emploi non satisfaisant.

Comment

L'ensemble des aides financières de toutes natures, directes ou indirectes, financées par l'État au profit des adultes s'élève à plus de 400 € mensuels par personne. Par ailleurs, les aides accordées aux familles se montent en moyenne à 200 € mensuels par enfant à charge. La complexité des conditions d'attribution, la variété des organismes impliqués et la multitude des contrôles ont progressivement éliminé toute possibilité pour les individus de poser des choix orientant leur vie, car le risque est grand de perdre le bénéfice de l'une ou l'autre prestation.

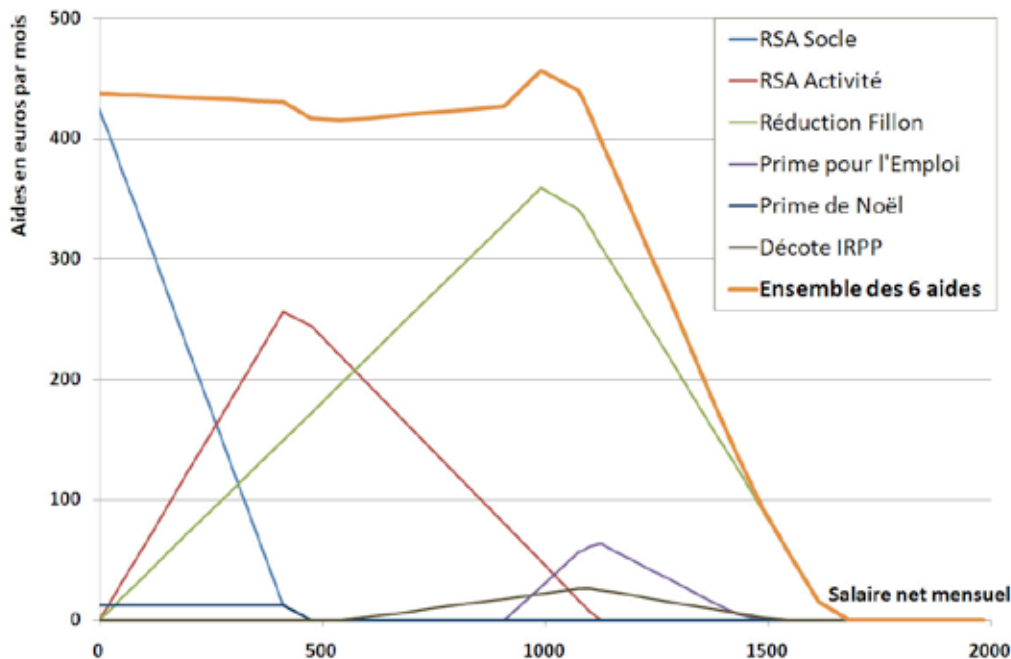
Nous proposons de supprimer toute cette complexité inutile en garantissant à chacun un revenu de base inconditionnel, versé automatiquement selon des modalités à préciser. Le Revenu de Base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.

Le revenu de base « adulte » remplacerait en particulier le RSA et la prime pour l'emploi actuels. Un revenu de base « enfant » se substituerait au système des allocations familiales et du quotient familial. L'État-Providence aujourd'hui « contrôleur » deviendrait « émancipateur ».

Dans tous les cas, le revenu de base coexiste avec les trois autres piliers de l'État-Providence que sont l'assurance-vieillesse, l'assurance-maladie et l'assurance-chômage. L'aide au logement est un secteur complémentaire qu'il convient également de développer. En garantissant un minimum vital cumulable avec les autres revenus, le revenu de base encourage les individus à prendre des risques, à se lancer dans des projets d'entreprise individuelle ou collective, à innover, à coopérer. Il réduit la fracture sociale entre les exclus et les inclus en donnant à tous les mêmes droits.

Un revenu de base inconditionnel déjà financé

Un tel revenu inconditionnel remplacerait les multiples dispositifs qui assurent une aide aux familles et un minimum vital pour chaque adulte. Le graphique



ci-dessous illustre le fait que le cumul des aides de l'État (hors aides au logement) est pratiquement uniforme de la personne sans emploi jusqu'à celle rémunérée au SMIC, à hauteur d'environ 430 € par mois.

Un revenu inconditionnel pour tous ne constitue pas un changement de la hiérarchie actuelle des revenus : son financement à hauteur de 450 € par mois est déjà quasiment assuré, en réajustant les masses actuellement redistribuées plus ou moins directement par l'État. Ceci n'alourdit pas la pression fiscale totale pesant sur les ménages. Augmenter ce montant permettrait de renforcer l'autonomie réelle des individus.

S'adressant à tous, il évitera la stigmatisation des plus démunis qui ont besoin d'une «aide». Il sera un facteur d'intégration. Versé automatiquement, il supprimera les complexités administratives liées aux demandes ou au maintien des allocations, ainsi que le non-recours.

Simple et transparent, il contribuera à faire évoluer les relations sociales de la peur vers la confiance, de la lutte des uns contre les autres vers la recherche ensemble du bien commun. En sus des avantages déclinés ci-des-

sus, il est raisonnable d'attendre du revenu de base des effets macroéconomiques positifs sur la demande et la production. Il sera aussi un facteur de rééquilibrage des revenus entre les territoires (le revenu de base étant égal pour tous sur tout le territoire national) qui permettra de stimuler l'activité des régions, des villes et des quartiers les plus pauvres. Le revenu de base ne promet pas l'abondance pour tous, mais à chacun les conditions d'une vie plus digne, libre et responsable.

Nous sommes convaincus que l'annonce de ce concept cible et sa mise en œuvre graduelle favoriseront la remobilisation du corps social et la dynamisation de notre économie, redonnant à tous une confiance légitime pour l'avenir de notre pays.

Rédacteurs : Marc de Basquiat, Julien Dourgnon, Laurent Guyot-Sionnest, Jean-Eric Hyafil, Léon Régent

Prochaines réunions

Lycée Louis le Grand 123 rue St Jacques, à 17 heures — salle M172

le mercredi 9 avril 2014

le mercredi 11 juin 2014

le mercredi 14 mai 2014